



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ de :

Bio Degreaser 10413

Date de révision : jeudi 18 novembre 2021

1 SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise :

1.1 Identificateur de produit :

10413 Petromark Radiator Degreaser 500ml

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

/

Concentration d'utilisation : /

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Petromark Automotive Chemicals BV

Rooswijkweg 25a

1951 ME Velsen - Noord

Tél: +31251211391 — Fax :

E-mail : inof@petromark.eu — Site web : <http://www.petromark.eu/>

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

+31251211397

2 SECTION 2: Identification des dangers :

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification de la substance ou du mélange conformément règlement (UE) 1272/2008 :

H226 Flam. Liq. 3 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H318 Eye Dam. 1
H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1

2.2 Éléments d'étiquetage :

Pictogrammes :



Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger :

H226 Flam. Liq. 3 :	Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Skin Irrit. 2 :	Provoque une irritation cutanée.
H317 Skin Sens. 1 :	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Eye Dam. 1 :	Provoque des lésions oculaires graves.
H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1 :	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P280 :	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 :	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 :	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P333+P313 :	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364 :	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 :	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Contient:

D-Limonène Alcool gras C12 -144, éthoxylé Isotridécanol, éthoxylé Acide dodécylbenzène sulphonique, sel de ethanolamine

2.3 Autres dangers :

aucun

3 SECTION 3: Composition/informations sur les composants :

D-Limonène	15% - 30%	Numéro CAS : EINECS : Numéro d'enregistrement REACH : Classification CLP :	8028-48-6 232-433-8 01-2119493353-35 H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	15% - 30%	Numéro CAS : EINECS : Numéro d'enregistrement REACH : Classification CLP :	112-34-5 203-961-6 01-2119475104-44 H319 Eye Irrit. 2
Acide dodécylbenzène sulphonique, sel de ethanolamine	5% - 15%	Numéro CAS : EINECS : Numéro d'enregistrement REACH : Classification CLP :	26836-07-7 248-024-2 H315 Skin Irrit. 2 H318 Eye Dam. 1

Alcool gras C12-144, éthoxylé	5% - 15%	Numéro CAS : 68439-50-9 EINECS : Numéro d'enregistrement REACH : Classification CLP : H318 Eye Dam. 1 H400 Aquatic Acute 1
Isotridécanol, éthoxylé	< 5%	Numéro CAS : 69011-36-5 EINECS : Numéro d'enregistrement REACH : Classification CLP : H302 Acute tox. 4 H318 Eye Dam. 1
Ethanolamine	< 5%	Numéro CAS : 141-43-5 EINECS : 205-483-3 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486455-28 Classification CLP : H302 Acute tox. 4 H312 Acute tox. 4 H314 Skin Corr. 1B H332 Acute tox. 4 H335 STOT SE 3 H412 Aquatic Chronic 3

Le texte intégral des phrases H & R mentionnées dans cette section figure à la section 16.

4 SECTION 4: Premiers secours :

4.1 Description des premiers secours :

En cas de troubles sévères ou persistants, toujours consulter un médecin le plus rapidement possible.

Contact avec la peau :	retirer les vêtements contaminés, rincer la peau avec beaucoup d'eau et transporter immédiatement à l'hôpital.
Contact avec les yeux :	rincer d'abord longuement avec beaucoup d'eau (enlever les lentilles de contact si cela est possible aisément) puis emmener chez un médecin.
Ingestion :	laisser rincer la bouche, ne pas provoquer de vomissements et emmener immédiatement à l'hôpital.
Inhalation :	faire asseoir en position droite, apporter de l'air frais, laisser se reposer et emmener immédiatement à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Contact avec la peau :	corrosif, rougeur, douleur, brûlures sévères
Contact avec les yeux :	corrosif, rougeur, mauvais aspect, douleur
Ingestion :	corrosif, respiration difficile, vomissements, ampoules sur les lèvres et la langue, douleur brûlante dans la bouche et la gorge, l'oesophage et l'estomac
Inhalation :	céphalée, étourdissement, nausées, fatigue, inconscience

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

aucun

5 SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

5.1 Moyens d'extinction :

CO2, mousse, poudre, eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

aucun

5.3 Conseils aux pompiers :

Produits extincteurs à éviter : aucun

6 SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, fumées, poussières et vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

ne pas déverser dans des égouts ou dans l'eau libre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Récupérer le produit et placer dans un conteneur fermé. Eventuellement retirer à l'aide d'un matériau absorbant.

6.4 Référence à d'autres sections :

pour plus d'informations voir les sections 8 et 13

7 SECTION 7: Manipulation et stockage :

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

manipuler avec prudence afin d'éviter tout déversement.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

conserver dans un contenant scellé dans une salle fermée et ventilée, à l'abri du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

/

8 SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

8.1 Paramètres de contrôle :

Liste des ingrédients dangereux à la section 3, dont les valeurs TLV sont connues

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 67.5 mg/m³, Ethanolamine 2.5 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition :

Protection respiratoire :

a utiliser avec une ventilation d'extraction suffisante. Aux endroits où il y a des risques respiratoires, utilisez le cas échéant un masque épurateur. Comme protection contre ces niveaux préjudiciables, utilisez le type ABEK.



Protection de la peau :	manipuler avec des gants en nitrile (EN 374). Délai de rupture > 480' Épaisseur 0,35 mm. Contrôler les gants minutieusement avant l'usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur avec les mains nues. Le caractère approprié pour un poste de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection. Laver et sécher vos mains.	
Protection des yeux :	garder un flacon d'eau pour bains oculaires à portée de main. Lunettes de protection bien ajustées. En cas de problèmes de traitement exceptionnels, porter un masque et une combinaison de protection.	
Autre protection :	vêtements imperméables. Le type d'équipement de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le poste de travail en question.	

9 SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques :

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Point de fusion/trajet de fusion	:	0 °C
Point d'ébullition/trajet d'ébullition	:	100 °C — 233 °C
pH:		9,0
pH 1% dilué dans l'eau	:	/
Pression de vapeur/20°C	:	2 332 Pa
Densité de vapeur	:	sans objet
Densité relative/20°C	:	0,966 kg/l
Aspect/20°C	:	liquide
Point d'éclair	:	50 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	:	sans objet
Température d'auto-inflammabilité	:	200 °C
Limite supérieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %)	:	24,600 %
Limite inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %)	:	0,700 %
Propriétés explosives	:	sans objet
Propriétés comburantes	:	sans objet
Température de décomposition	:	/
Solubilité dans l'eau	:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	sans objet
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	sans objet
Viscosité dynamique, 20°C	:	/
Viscosité cinématique, 20°C	:	/
Taux d'évaporation (n-BuAc = 1)	:	0,300

9.2 Autres informations :

Composé organique volatile (COV)	:	27,44 %
Composé organique volatile (COV)	:	436,239 g/l

10 SECTION 10: Stabilité et réactivité :

10.1 Réactivité :

stable sous conditions normales.

10.2 Stabilité chimique :

Éviter des températures extrêmement élevées ou basses

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

aucun

10.4 Conditions à éviter :

Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

10.5 Matières incompatibles :

acides, bases, eau, oxydants, réducteurs

10.6 Produits de décomposition dangereux :

ne se décompose pas lors d'une utilisation normale

11 SECTION 11: Informations toxicologiques :

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

H315 Skin Irrit. 2 : Provoque une irritation cutanée.
H317 Skin Sens. 1 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Eye Dam. 1 : Provoque des lésions oculaires graves.

Toxicité aiguë calculée, ETA orale : /

Toxicité aiguë calculée, ETA cutanée : /

D-Limonène	DL50 orale, rat : 4,400 mg/kg DL50 dermale, lapin : ≥ 5,000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h : ≥ 50 mg/l
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	DL50 orale, rat : 3,305 mg/kg DL50 dermale, lapin : 2,764 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h : ≥ 50 mg/l
Acide dodécylbenzène sulphonique, sel de ethanolamine	DL50 orale, rat : ≥ 5,000 mg/kg DL50 dermale, lapin : ≥ 5,000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h : ≥ 50 mg/l
Alcool gras C12 -144, éthoxylé	DL50 orale, rat : 2,000 mg/kg DL50 dermale, lapin : ≥ 5,000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h : ≥ 50 mg/l
Isotridécanol, éthoxylé	DL50 orale, rat : 500 mg/kg DL50 dermale, lapin : ≥ 5,000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h : ≥ 50 mg/l
Ethanolamine	DL50 orale, rat : 1,089 mg/kg DL50 dermale, lapin : 2,504 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h : 11 mg/l

12 SECTION 12: Informations écologiques :

12.1 Toxicité :

D-Limonène	CL50 (Poisson) : 720 µg/L (4d) CE50 (Daphnies) : 360 µg/L (48h) CSEO (Daphnies) : 115 µg/L (16d) CE50 (Algues) : 8 - 150 mg/L (72h) CSEO (Algues) : 2,62 mg/L (72h)
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	CL50 (Poisson) : 1300 mg/l, 96h (Lepomis microlophus) CE50 (Daphnies) : >100 mg/l, 48h CE50 (Algues) : ErC50 > 100 mg/l CE50 (Microorganismes) : 255 mg/l
Ethanolamine	CL50 (Poisson) : 349 mg/L (Cyprinus carpio) (4d) CSEO (Poisson) : 1,24 mg/L (Oryzias latipes) (41d) CE50 (Daphnies) : 65 mg/L (48h) CSEO (Daphnies) : 850 µg/L (21d) CE50 (Algues) : 2.1 - 2.8 mg/L (72h) CSEO (Algues) : 1 mg/L (72h)

12.2 Persistance et dégradabilité :

Les tensioactifs contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

	Données supplémentaires :
D-Limonène	Log Pow: 4.38 @ 37 °C, pH 7.2
Ethanolamine	Log Pow: -2,3 - -1,31

12.4 Mobilité dans le sol :

Classe de pollution des eaux, WGK : 2
Solubilité dans l'eau : insoluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

Aucune information complémentaire disponible

12.6 Autres effets néfastes :

Aucune information complémentaire disponible

13 SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination :

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Il est interdit de déverser ce produit dans des égouts. L'élimination doit être assurée par des services agréés. Les éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

14 SECTION 14: Informations relatives au transport :

14.1 Numéro ONU :

1993

14.2 Nom d'expédition des Nations unies :

UN1993 Flammable Liquid, n.o.s. (mixture with Hydrocarbons, C9-12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)) , 3, III, (50°C c.c.), (D/E)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

Classe(s) : 3
Numéro d'identification du danger : 30

14.4 Groupe d'emballage :

III

14.5 Dangers pour l'environnement :

dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Caractéristiques de danger : Risque d'incendie. Risque d'explosion. Les dispositifs de confinement peuvent exploser sous l'effet de la chaleur.
Indications supplémentaires : Se mettre à l'abri. Se tenir à l'écart des zones basses. Empêcher les fuites de matières de s'écouler dans les eaux environnantes ou le système d'égout.



15 SECTION 15: Informations réglementaires :

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Classe de pollution des eaux, WGK : 2
Composé organique volatile (COV) : 27,443 %
Composé organique volatile (COV) : 436,239 g/l
Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004 : Agents de surface anioniques 5% - 15% , Agents de surface non ioniques 5% - 15% , Conservateurs (Sodium Benzoate)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune donnée disponible

16 SECTION 16: Autres informations :

Signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité :

ADR :	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
BCF :	Facteur de bioconcentration
CAS :	Chemical Abstracts Service
CLP :	Classification, Labelling and Packaging of chemicals
EINECS :	European INventory of Existing Commercial chemical Substances
Nr. :	Numéro
PTB :	persistant, toxique et bioaccumulable
TLV :	Threshold Limit Value
VPVB :	substances très persistantes et très bioaccumulables
WGK :	Classe de pollution des eaux
WGK 1 :	peu dangereux pour l'eau
WGK 2 :	dangereux pour l'eau
WGK 3 :	extrêmement dangereux pour l'eau

Signification des Phrases R et H utilisées dans la fiche de données de sécurité :

[H226 Flam. Liq. 3](#) : Liquide et vapeurs inflammables. [H302 Acute tox. 4](#) : Nocif en cas d'ingestion.
[H304 Asp. Tox. 1](#) : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
[H312 Acute tox. 4](#) : Nocif par contact cutané. [H314 Skin Corr. 1B](#) : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. [H315 Skin Irrit. 2](#) : Provoque une irritation cutanée. [H317 Skin Sens. 1](#) : Peut provoquer une allergie cutanée. [H318 Eye Dam. 1](#) : Provoque des lésions oculaires graves. [H319 Eye Irrit. 2](#) : Provoque une sévère irritation des yeux. [H332 Acute tox. 4](#) : Nocif par inhalation. [H335 STOT SE 3](#) : Peut irriter les voies respiratoires. [H400 Aquatic Acute 1](#) : Très toxique pour les organismes aquatiques.
[H400 Aquatic Acute 1](#) [H410 Aquatic Chronic 1](#) : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. [H410 Aquatic Chronic 1](#) : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. [H412 Aquatic Chronic 3](#) : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Motif de révision, modifications des éléments suivants :

Section: 14.2

Numéro de référence SDS :

ECM- 7049,03

Cette fiche d'informations de sécurité a été rédigée conformément à l'annexe II/A du règlement (UE) N° 2015/830. La classification a été calculée conformément au règlement européen 1272/2008 avec ses amendements respectifs. Elle a été rédigée avec le plus grand soin. Néanmoins, nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de toute sorte provoqué par l'utilisation des présentes données ou du produit concerné. Pour utiliser cette préparation en vue d'une expérimentation ou d'une nouvelle application, l'utilisateur devra procéder lui-même à une étude du caractère approprié et de la sécurité du matériau.